

Article 1 : les Puces des Couturières et loisirs créatifs sont organisés par l'association Couternon Ensemble domiciliée Mairie rue de Dijon 21560 Couternon. Elles sont ouvertes à tous les particuliers dans la limite des places disponibles. Il est obligatoire de réserver votre emplacement.

Article 2 : pour pouvoir exposer, les particuliers doivent remplir le document « bulletin d'inscription aux Puces des couturières et loisirs créatifs », fournir les documents demandés et joindre le chèque (paiement uniquement par chèque).

Aucune inscription ne peut être enregistrée en cas de manque d'un document et aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone ou mail.

Les particuliers déclarent sur l'honneur :

- ne pas être commerçant
- ne vendre que des objets usagés et personnels (Art L320-2 du code du commerce)
- ne participer qu'à 2 autres manifestations de même nature (vide-grenier) au cours de l'année civile (Art R321-9 du code pénal).

Article 3 : l'accueil des exposants est prévu entre 7h30 et 9 h.

Chaque exposant a son emplacement numéroté et sera accompagné jusqu'à sa place.

Les Puces des Couturières et loisirs créatifs seront closes à 17h. Lors du départ, les exposants devront laisser leur emplacement propre et ne laisser ni carton ni objet. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 4 : les emplacements sont attribués dans l'ordre de réception des inscriptions. L'inscription sera définitive lorsque le paiement et les documents seront parvenus à l'association.

Les participants ne peuvent prétendre à un emplacement particulier. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription sans avoir à le justifier.

Article 5 : il ne sera procédé à aucun remboursement :

- en cas de vacation de l'emplacement réservé à 9 h le 08/11/2026
- en cas de changement d'avis de l'exposant après le 02/11/2026
- ou pour tout autre fait indépendant de l'organisateur.

Article 6 : votre chèque sera remis en banque fin novembre 2026.

Article 7 : les objets et documents exposés sont sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. L'association Couternon ensemble ne peut en aucun cas être tenue responsable des litiges tels que pertes, vols, casse ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens qui doivent être de type personnels et usagés. Pour les puces des couturières et loisirs créatifs sont mis en vente tissus, fils, laines, articles de mercerie ainsi que matériels et fournitures pour loisirs créatifs.

L'association Couternon Ensemble se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident corporel.

Article 8 : chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police, douane, gendarmerie, services fiscaux, répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

En cas de mensonges, tricheries et falsification de documents ayant permis l'inscription aux Puces des couturières et loisirs créatifs, l'association Couternon Ensemble pourra déposer plainte et engager des poursuites pénales.

Article 9 : l'exploitation de la buvette est exclusivement réservée à l'association Couternon Ensemble.

Article 10 : par leur inscription, les exposants s'engagent à renoncer à tout recours contre l'association Couternon Ensemble, organisateur des Puces des couturières et loisirs créatifs. **Le bulletin d'inscription vaut acceptation du présent règlement.**